

Septembre
2022

n°289

**Compte-rendu
de la réunion du
7 Juillet 2022**

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Damien GIANDOLINI
- Laurent CHIPIER
- Jean-Pierre POULAT
- Gilles THELISSON

Excusée :

- Murielle BEYNEL

Absente :

- Sandra PADEL

❖ 2022-035 : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'augmenter le montant inscrit à l'article 1641 du budget de la commune. Cette ligne de budget doit comprendre l'emprunt de 175 000 € (qui a été réalisé et validé lors du conseil municipal de juin) et celui qui découle de la clôture du budget « lotissement » pour un montant de 93 133,28 €. Il propose la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES					
Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
Inv	23	2315	134	Immo en cours - inst techn	42 129,86 €
Total					42 129,86 €
COMPTES RECETTES					
Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
Inv	16	1641	ONA	Emprunts en unités monétaires	42 129,86 €
Total					42 129,86 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents la décision modificative n°2-2022 du budget principal, conformément aux mouvements ci-dessus.

❖ 2022-036 : ADHESION AU SERVICE SPECIFIQUE DU SAGE POUR LE DECRET TERTIAIRE

Monsieur le Maire informe que la loi ELAN, qui porte sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

Le dispositif Éco Énergie Tertiaire stipule notamment que tout ou partie des bâtiments (publics ou privés) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface cumulée de plancher de ces dernières est égale ou supérieure à 1 000 m² doit :

-Atteindre par décennie une consommation d'énergie seuil, définie en fonction de la catégorie de bâtiment (valeur absolue)

Ou par défaut,

- Réduire progressivement sa consommation d'énergie de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050.

Afin d'être en conformité avec cette loi, le SIEL propose un service spécifique aux communes adhérentes au SAGE dans le cadre d'un avenant à la convention initiale avec le SAGE. Le montant de la contribution est de 513 € payable une seule fois en 2022.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'adhésion à l'avenant « OPERAT » du SAGE.

❖ 2022-037 : ADHESION MARCHÉ D'ACHAT GRANULES BOIS AVEC LE SIEL

Monsieur le Maire informe que les travaux de construction de la chaufferie bois vont bientôt démarrer. Dans ce contexte, le SIEL propose à la commune d'adhérer au marché d'achat groupé de granulés bois.

Information sur la proposition du marché

Le marché a été passé pour une durée de 4 ans à compter du 6 avril 2020 soit jusqu'au 5 avril 2024.

Fournisseur : MOULIN BOIS ENERGIE - ZA de Vrille - 43220 DUNIERES - tel : 07 88 69 86 65

Sac de 15 kg en palette : 250.00 € HT/tonne - vrac/soufflé : 225.45 € HT/tonne

Prix identiques quels que soient la quantité et le site de livraison.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'adhésion au marché d'achat groupé de granulés bois.

❖ 2022-038 : INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au vu de la fragilité de la trésorerie de la commune, les indemnités du maire et de la deuxième adjointe ont été suspendues du 1^{er} mai au 31 août 2022 et que celles des autres adjoints ont été diminuées de moitié sur cette même période.

Un emprunt ayant été contracté pendant cette période, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite reprendre son indemnité et informe que le 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint souhaitent également les reprendre en totalité. La 2^{ème} adjointe ne souhaite pas redemander son indemnité sur cette fin d'année.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de remettre les indemnités du Maire, du 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème} adjoint comme auparavant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022 et de suspendre celle de la 2^{ème} adjointe sur cette même période.

❖ POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de divers points concernant le personnel :

- La titularisation d'un employé technique communal à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- La signature d'une rupture conventionnelle avec la directrice du périscolaire, centre aéré et pôles jeunes ;
- La tenue d'un conseil de discipline pour un agent communal le 8 juillet 2022 ;
- La parution de 2 offres d'emplois disponibles sur la commune pour lesquelles sont parvenues :
 - o 2 candidatures actuellement, sur le poste de directeur du périscolaire, centre aéré et pôles jeunes ;
 - o 1 candidature sur le poste polyvalent de l'agence postale, périscolaire et ménage.

❖ RESULTAT SONDAGE CONSTRUCTION LOGEMENTS LOCATIFS

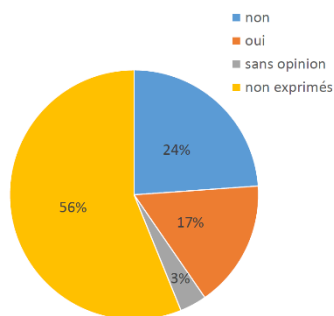
Madame GANDIN, adjointe au Maire, présente le résultat du sondage :

Résultats :

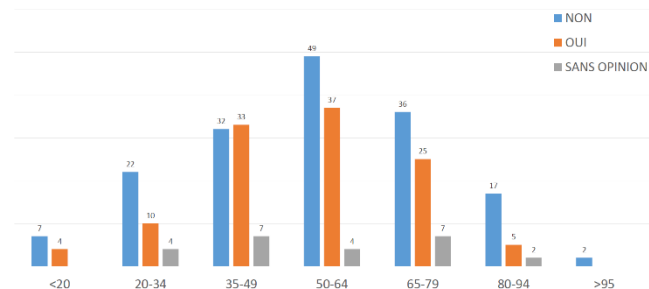
114 OUI

165 NON

24 SANS OPINION



Résultats exprimés par tranche d'âge



Monsieur le Maire remercie la population pour son niveau de participation.

La commission « Transition énergétique – Urbanisme – bâtiments » se réunira en septembre pour poursuivre la réflexion au regard des remarques et suggestions du sondage.

❖ BILAN DES PARTICIPATIONS AUX COMMISSIONS DE LA CCMDL

- *SOLIDARITE* : Une enquête « vélo » de la CCMDL est ouverte à tous.
- *TRANSPORT SOLIDAIRE* : Un nouveau dossier est disponible à compter du mois de septembre. Ce dispositif fonctionne très bien.
- *ASSAINISSEMENT* : Les employés communaux devraient avoir une formation avec SUEZ pour effectuer des analyses.
- *PROGRAMME INTERET GENERAL (P.I.G)* : Bilan très positif.
- *DECHETS* : Il faut absolument réduire les déchets, des fiches d'actions vont être disponibles à l'automne. A compter du 1^{er} octobre 2022, le papier pourra être mis dans les poubelles jaunes.
- *SSIAD (services de soins infirmiers à domicile)* : Ces services vont être transférés à l'hôpital et de ce fait devenir un service public à compter du 1^{er} janvier 2023.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- *Agrandissement NEYRET* : Les issues de secours ont été changées. La rampe est en cours de réalisation.
- *Local technique* : Les façades ont été réalisées.
- *Chaufferie* : Début des travaux le 11 Juillet 2022.
- *Voirie* : Les enrobés du Chemin de Combelagier et une partie du Chemin de la Pélissière ont été effectués. La grille du Chemin de Fontfroide a été réparée.
- Le balisage des sentiers de la commune a été fait.
- *Location garage* : Visite en cours. Prix de la location envisagé : 60 € par mois.
- *Marché de Printemps* : Bilan très positif. Ce dernier sera reconduit l'année prochaine.
- *Conseil d'école* : Les élections des parents d'élèves auront lieu électroniquement. Les effectifs ont été communiqués : 7 PS-7 MS-10 GS ; 7 CP-11 CE1 ; 13 CE2-12 CM1 ; 17 CM2. Soit 84 élèves.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

- ❖ **Facebook** : www.facebook.com/Grammond42.Commune
- ❖ **Internet** : <https://www.grammond.fr/>

✓ Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **août, septembre, octobre 2006**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité et du livret de famille des parents**, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.

✓ Fermeture du secrétariat de mairie :

- ❖ Le **secrétariat de mairie** sera fermé du **jeudi 27 octobre** au **lundi 31 octobre 2022 inclus**.

✓ Qualité eau commune :

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) établit chaque année un bilan de la qualité sanitaire de l'eau distribué par le réseau. Ces données sont consultables à l'adresse suivante : https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map

✓ Facturation eau/assainissement :

Auparavant, vous receviez deux factures : « eau / assainissement ». Une au mois de juillet pour un acompte et une pour le solde au mois de décembre.

En 2022, des changements ont été effectués : vous allez recevoir une ou deux factures, selon les cas, mais seulement au mois de décembre :

- *1 facture d'eau* : Attention, il s'agira de la consommation totale de l'année. La facturation de décembre sera donc plus élevée qu'auparavant puisqu'aucun acompte n'aura eu lieu. Merci de bien prévoir votre budget en conséquence.
- *1 facture d'assainissement* (pour les personnes concernées par l'assainissement collectif) qui sera émise en décembre par la CCMDL.

✓ Espace Multisport :

Pour le respect et la tranquillité du voisinage, merci de bien vouloir respecter les horaires d'ouverture de l'espace de loisirs.

✓ **Trésorerie des Monts du Lyonnais :**

A compter du 1^{er} septembre 2022, la trésorerie des Monts du Lyonnais devient l'antenne du Service de gestion Comptable de Givors.

ACCUEIL AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00

ACCUEIL UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Le mercredi de 8h45 à 12h00

Pour prendre rendez-vous ou obtenir un renseignement : t069030@dgfip.finances.gouv.fr, 04.78.48.42.06

✓ **Atelier Mémoire**

Pour ceux et celles qui le souhaitent, l'association Familles Rurales de Grammond reprend son activité « Atelier Mémoire ». Cette activité a lieu une fois par mois le lundi de 14h30 à 16h30. N'hésitez pas à contacter Jean THELISSON au 07 71 87 78 37 pour plus de renseignements.

✓ **Sécurité routière**

Pour la sécurisation de nos enfants et pour la bienveillance de tous, merci à l'ensemble des usagers de la route de bien vouloir respecter les passages et le cheminement piétons présents sur la voirie et en particulier dans le village.

✓ **Tri sélectif**

A compter du 1^{er} octobre 2022, vous pourrez déposer dans les sacs jaunes mais aussi dans les bacs jaunes et les conteneurs à papier :

- Tous les emballages en plastiques y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets, films, bouteilles et flacons en plastiques ;
- Tous les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires ;
- Tous les papiers : journaux, magazines, courrier, enveloppes, cahiers...

✓ **Rappel dépôt déchets verts sur le terrain de Thierry VACHON au Villard**

Merci de bien vouloir distinguer la taille annuelle et les branches : en effet, les tailles annuelles inférieures à 2 cm de diamètre et les déchets de jardins sont compostés directement alors que les branches nécessitent d'être broyées avant d'être compostées. Les palettes et autres accessoires en bois (tables, chaises, souches) ne sont pas acceptés. En cas de besoin ou pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Thierry au 06.10.21.56.09.

✓ **Logements Loire Habitat**

Un logement à Entrevals et un rue du Lavoir vont être disponibles. Merci de voir directement avec Loire Habitat si vous êtes intéressés.

✓ **Couverture Mobile**

Pour permettre la résorption de zones blanches sur la commune, la Préfecture a retenu la commune pour y installer deux antennes relais.

✓ **Permanence Gendarmerie**

La gendarmerie effectue une permanence de proximité, pour les communes du territoire, tous les mercredis de 8h à 12h à la mairie de Chevrières.

✓ **Enquête INSEE :**

L'INSEE réalise, en partenariat avec la Dares et le service statistique du Ministère du Travail, du 19 septembre 2022 au 25 mars 2023, une enquête statistique sur la formation tout au long de sa vie et les compétences dans la vie quotidienne. Cette enquête a pour objectifs de mesurer l'accès à la formation, que ce soit dans un but professionnel ou personnel, de décrire les formations suivies ou encore de comprendre les difficultés d'accès à la formation. Elle vise aussi à évaluer les compétences qui permettent de gérer les informations dans la vie de tous les jours : lecture et calcul ou utilisation d'internet. Un échantillon de personnes a été sélectionné aléatoirement sur l'ensemble du territoire pour participer à cette enquête. Si vous en faites partie, un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec vous pour répondre à l'enquête. Les enquêteurs de l'INSEE sont tenus au secret professionnel. Vos réponses restent anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à établir des statistiques, la loi interdisant tout usage à des fins de contrôle fiscal.